



REGLEMENT

Art. 1 : Organisation

Chaque fin de saison, le Comité Départemental des Hauts-de-Seine, par l'intermédiaire de son "Challenge du Comité" récompense les clubs des Hauts de Seine ayant eu une augmentation de leur nombre de licenciés traditionnels par rapport à la saison précédente.

De plus, des bonus sont attribués en fonction de critères définis par le Comité Directeur.

Pour cette saison, l'attribution de bonus portera sur la catégorie Poussins (moins de 9 ans) et les féminines.

Art.2 : Mode de Calcul

Le mode de calcul s'appuie sur le nombre de licenciés traditionnels de la saison précédente (S-1) pour établir un nombre de points liés aux catégories prédéfinies selon le barème suivant :

- 1 point par licencié traditionnel,
- 1 point supplémentaire par licencié traditionnel de la catégorie des moins de 9 ans (Poussins garçons ou filles),
- 1 point supplémentaire par licenciée traditionnelle féminine.

On calcule ensuite avec les mêmes critères, le nombre de points pour la saison S en cours.

Enfin, on calcule le pourcentage d'augmentation entre la saison S-1 et S. Les résultats de ces calculs permettent ensuite de faire un classement entre les clubs pour l'attribution des récompenses.

L'arrêt des comptabilisations est fixé au **jeudi 20 juin 2019**.

Art. 3 : Récompenses

Seront récompensés les 4 premiers clubs (ayant sur la saison en cours au moins 20 licenciés traditionnels) résultant du mode de calcul et de classement décrit à l'article 2, et représentés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire pour la saison 2018/2019.

Ces clubs recevront, en fonction de leur classement, une dotation en Bons d'Achat dont le montant est fixé comme suit :

1 ^{er}	Bon d'Achat de 250 €
2 ^e	Bon d'Achat de 200 €
3 ^e	Bon d'Achat de 150 €
4 ^e	Bon d'Achat de 100 €